

Les maisons en bois commencent ici !

Quand les arbres ont atteint des dimensions suffisamment grandes, le propriétaire des bois procède à une **MISE À BLANC**. Après l'intervention des exploitants, l'acheteur des bois les valorisera en fonction de leur qualité et de leur forme, en bois de charpente et d'ameublement, en panneaux, en papier ou en bois de chauffage. Une forêt gérée durablement permet d'alimenter la filière bois locale ! Cette mise à blanc permet un apport important de lumière, offrant à de nombreuses espèces animales et végétales la possibilité de s'y développer avant de faire place à la forêt de demain...



Réalisé par STEN pour le Groupe d'Action Local Pays des Tiges et Chavées

Le gestionnaire forestier a deux raisons de faire une coupe à blanc : soit parce que les arbres sont mûrs et prêts à être récoltés, soit parce qu'ils ont rencontré un grave problème et doivent être remplacés.

Ces problèmes peuvent provenir d'une tempête (un chablis), d'un insecte ravageur (les scolytes, par exemple) ou d'une maladie (la chalarose du frêne, par exemple).

Une coupe à blanc n'est pas de la déforestation puisque le gestionnaire veille à faire revenir la forêt : soit par régénération naturelle, soit par plantation. En Europe, il n'y a pas de déforestation, contrairement à ce qui se passe dans les forêts tropicales. Au contraire, la surface forestière wallonne augmente sans cesse depuis 1850.